



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**



SOMMAIRE

3 ÉDITO DE LA DREAL

4 CONSTAT 2023

En région	4
Évolution du nombre d'accidents entre 2019 et 2023	4
Évolution du nombre de tués et d'accidents mortels entre 2019 et 2023	4
Évolution du nombre de blessés entre 2019 et 2023	5
Accidents corporels et tués par million d'habitants en 2023	5
À l'échelon départemental	6
Répartition des accidents selon la catégorie d'usagers en Occitanie en 2023	7
Répartition des tués selon la catégorie d'usagers en Occitanie et en France métropolitaine en 2023	7
Répartition des accidents et des tués dans le temps	8
La localisation des accidents reflète la structure territoriale de la région	8

9 LES VICTIMES – LES TUÉS

Répartition des tués par classe d'âge	9
Répartition des tués par mode de transport	9
Répartition des tués selon le type d'obstacle fixe	9

10 LES VICTIMES – LES BLESSÉS

Répartition des blessés par classe d'âge	10
Répartition des blessés par mode de transport	10
Répartition des blessés selon le type d'obstacle fixe	10

11 LES VICTIMES – LES USAGERS VULNÉRABLES

Les tués selon l'âge parmi les usagers vulnérables	11
Les blessés selon l'âge parmi les usagers vulnérables	11

12 FOCUS MOBILITÉS DOUCES

13 FOCUS ALCOOL

14 ACTUALITÉ DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE - 2023

Actualité nationale	14
Actualité régionale	17

23 LEXIQUE

24 RÉSULTATS PAR DÉPARTEMENT

SOURCES

Les données de ce bilan sont issues du fichier des accidents corporels de la circulation routière des Observatoires Départementaux de la Sécurité Routière (ODSR) de la région Occitanie et des fichiers de l'Observatoire Interministériel de la Sécurité Routière (ONISR).

Les données concernant la population proviennent de l'INSEE (estimation de la population de l'année 2019).

ÉDITO DE LA DREAL

L'année 2023 présente, sur le plan des statistiques de la sécurité routière, un bilan contrasté.

Si le nombre de tués est en diminution par rapport à l'année précédente, les deux autres indicateurs - nombre d'accidents et de blessés - sont en légère augmentation.

Dans ce contexte, il est toujours instructif d'identifier les catégories d'usagers qui peuvent être surreprésentées.

Ainsi, la part du nombre de tués en véhicule léger, hors véhicule utilitaire, est prépondérante en Occitanie dans le décompte du nombre de tués, alors qu'au niveau national, elle est passée sous la barre des 50% en 2023.

Les usagers de motocyclettes voient également leur nombre de tués en augmentation par rapport à l'année précédente, ce qui permet de pointer qu'un effort particulier de sensibilisation à la sécurité routière doit être effectué auprès de cette catégorie d'usagers.

Malgré ces constats, il est très satisfaisant de noter que ces trois indicateurs sont à la baisse par rapport à 2019, année de référence sur la décennie 2020-2030.

Cette tendance doit encourager les acteurs de la sécurité routière à poursuivre leurs efforts pour maintenir un nombre élevé d'actions de prévention, sur l'ensemble du territoire, et à l'attention d'un public le plus large possible.

Le Directeur Régional de l'Environnement
De l'Aménagement et du Logement

Patrick BERG

LE CONSTAT 2023

Une baisse
de la mortalité

EN RÉGION OCCITANIE

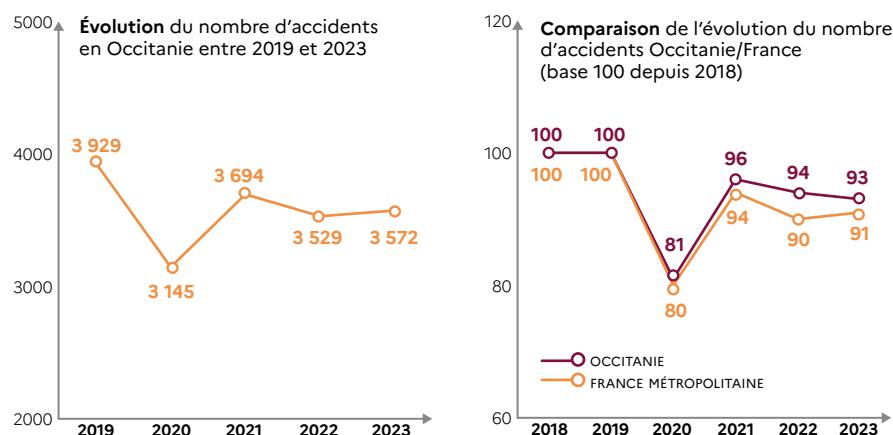
Par rapport à l'année 2022, le nombre d'accidents en Occitanie est en augmentation de 1,2 %, le nombre de tués à 30 jours est en baisse de 3,2 % et le nombre des blessés est en très légère augmentation (+ 0,1 %).

Au niveau national on observe une baisse pour les trois items.

Région Occitanie		Evolution 2023 par rapport à 2022	
		Région Occitanie	France métropolitaine
2023	2022		
Accidents	3 572	3 529	+ 1,2 % - 1,4 %
Tués à 30 jours	364	376	- 3,2 % - 3,2 %
Blessés	4 533	4 527	+ 0,1 % - 1,2 %

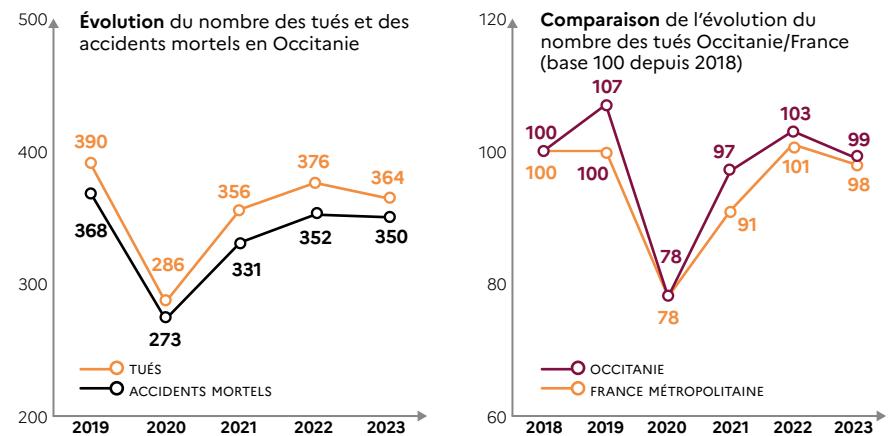
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACCIDENTS ENTRE 2019 ET 2023 EN OCCITANIE

La tendance de l'accidentalité est en baisse depuis 2019 en Occitanie. L'évolution du nombre d'accidents en Occitanie suit une tendance similaire à celle constatée en France métropolitaine. Toutefois, le nombre d'accidents a légèrement augmenté en 2023 par rapport à 2022. Cet indicateur reste donc à suivre sur le moyen terme, alors que les trafics sont repartis à la hausse depuis 2020 et la crise COVID-19.



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TUÉS ET D'ACCIDENTS MORTELS ENTRE 2019 ET 2023 EN OCCITANIE

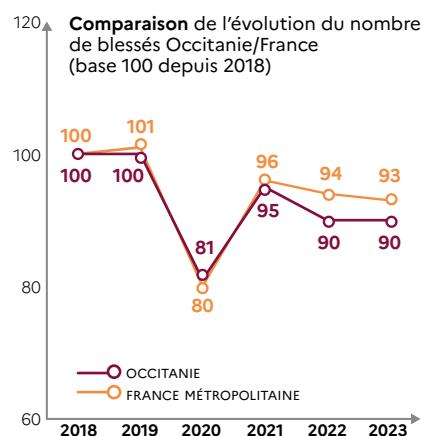
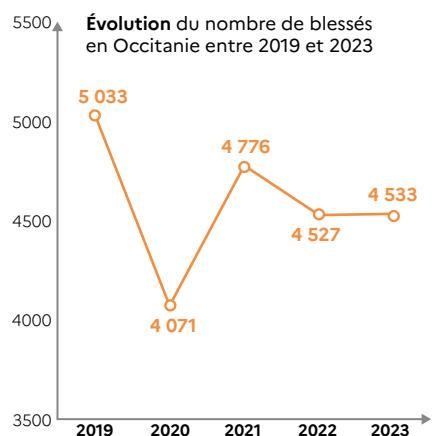
Les nombres de tués et d'accidents mortels étaient repartis à la hausse en 2021 et 2022, suite à la baisse très importante constatée en 2020, tout en restant inférieurs à leur niveau de 2019. En 2023, on observe une baisse des tués et des accidents mortels par rapport à l'année précédente.



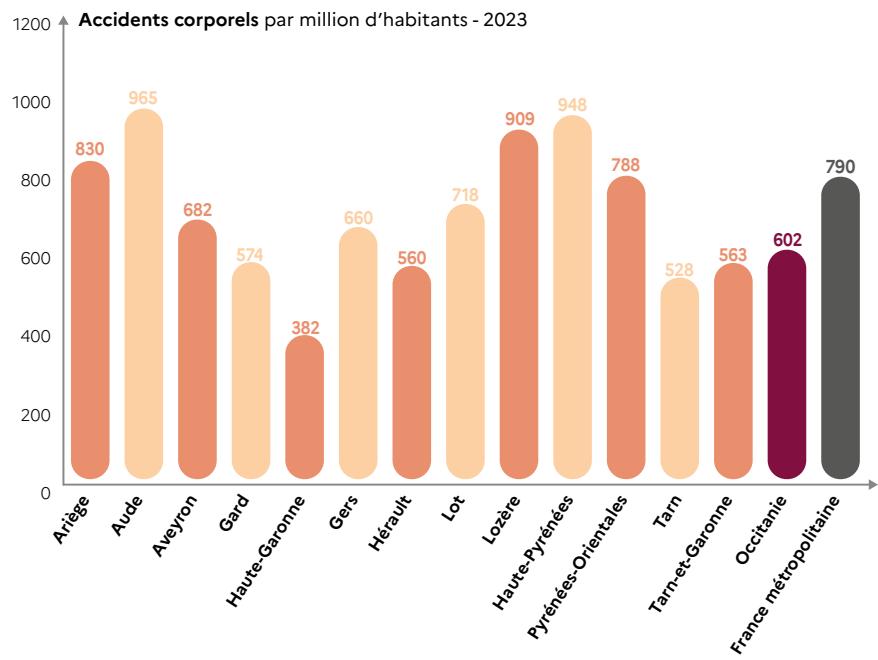
ÉVOLUTION DU NOMBRE DES BLESSÉS ENTRE 2019 ET 2023 EN OCCITANIE

Malgré une très légère hausse en 2023, par rapport à 2022, le nombre de blessés a tendance à baisser depuis 2019.

Entre 2019 et 2023, l'évolution du nombre de blessés en Occitanie reste similaire à l'évolution enregistrée au niveau de la France métropolitaine.



Accidents corporels par million d'habitants - 2023

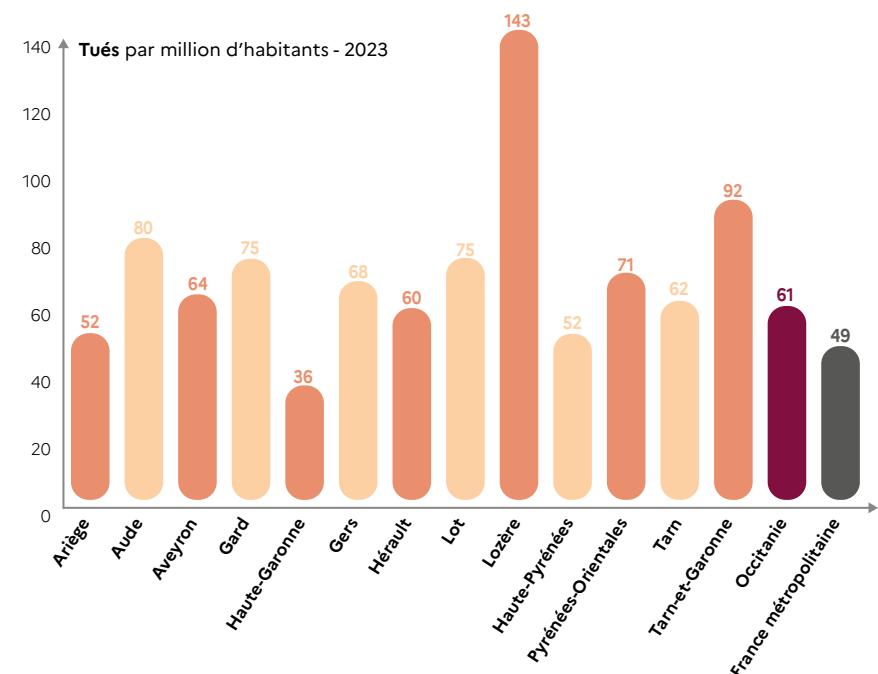


ACCIDENTS CORPORELS ET TUÉS PAR MILLION D'HABITANTS - 2023

Le nombre d'accidents corporels par million d'habitants (*) en Occitanie est inférieur à celui de la France métropolitaine. Ce chiffre masque toutefois de fortes disparités entre les treize départements de la région.

En effet, l'Ariège, l'Aude, la Lozère et les Hautes-Pyrénées ont un nombre d'accidents par million d'habitants supérieur à celui du niveau national. La Haute-Garonne enregistre le plus faible nombre d'accidents par million d'habitants de la région.

Tués par million d'habitants - 2023



En revanche, le nombre de tués par millions d'habitants (*) sur les routes Occitanes est supérieur de 24 % à celui de la France métropolitaine. Seule, la Haute-Garonne se situe en dessous du niveau national.

(*) L'indicateur « Par million d'habitants » doit être relativisé pour les départements à faible population

À L'ÉCHELON DÉPARTEMENTAL

En 2023, quatre des treize départements de la région voient l'ensemble de leurs indicateurs orienté à la hausse par rapport l'année 2022 : l'Aude, l'Hérault, le Lot et le Tarn-et-Garonne. Un seul département, l'Ariège, voit l'ensemble de ses indicateurs orienté à la baisse.

La Haute-Garonne et l'Hérault représentent à eux deux 33 % des accidents et 29 % des tués de la région. Ces deux départements sont les plus peuplés de la région.

Nombre d'accidents, accidents graves, tués et blessés pour l'année 2023

Tendance par rapport à
l'année 2022

LÉGENDE

- ⬇ Indicateur en baisse
- ➡ Indicateur stable
- ⬆ Indicateur en hausse

46 LOT		
Accidents	125	⬆
Accidents graves	87	⬆
Tués	13	⬆
Blessés	151	⬆

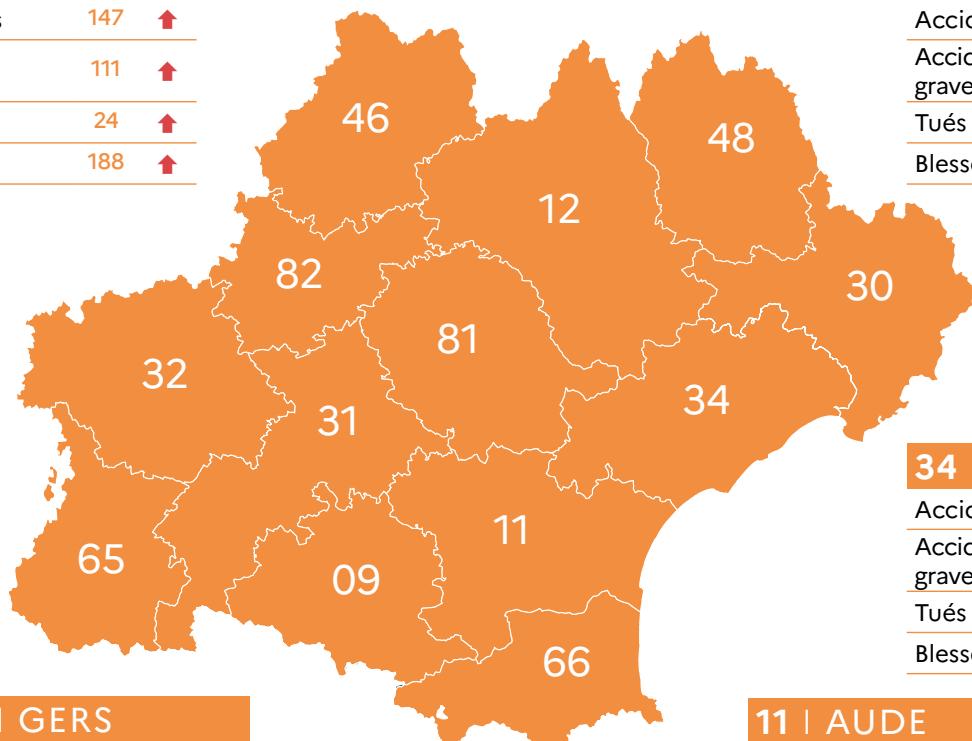
81 TARN		
Accidents	206	⬇
Accidents graves	126	⬆
Tués	24	⬇
Blessés	267	⬇

12 AVEYRON		
Accidents	191	⬆
Accidents graves	122	⬆
Tués	18	⬇
Blessés	269	⬆

48 LOZÈRE		
Accidents	70	⬇
Accidents graves	55	⬆
Tués	11	⬆
Blessés	73	⬇

82 TARN-ET-G.		
Accidents	147	⬆
Accidents graves	111	⬆
Tués	24	⬆
Blessés	188	⬆

30 GARD		
Accidents	429	⬆
Accidents graves	291	⬆
Tués	56	⬇
Blessés	554	⬆



32 GERS		
Accidents	126	⬇
Accidents graves	89	⬆
Tués	13	⬇
Blessés	155	⬇

11 AUDRE		
Accidents	361	⬆
Accidents graves	197	⬆
Tués	30	⬆
Blessés	483	⬆

65 HAUTES-P.		
Accidents	218	⬆
Accidents graves	114	⬆
Tués	12	⬇
Blessés	251	⬆

31 HAUTE-G.		
Accidents	535	⬇
Accidents graves	304	⬇
Tués	50	⬆
Blessés	654	⬇

09 ARIÈGE		
Accidents	127	⬇
Accidents graves	58	⬇
Tués	8	⬇
Blessés	164	⬇

66 PYRÉNÉES-O.		
Accidents	378	⬇
Accidents graves	174	⬆
Tués	34	⬆
Blessés	492	⬇

RÉPARTITION DES ACCIDENTS SELON LA CATÉGORIE D'USAGERS EN OCCITANIE EN 2023

Les accidents impliquant au moins une voiture ou un véhicule utilitaire léger représentent 88 % des accidents de la région. Les deux roues motorisés sont impliqués dans 33 % des accidents dont 9 % pour les cyclomoteurs (<50 cm³) et 18 % pour les motocyclettes de grosse cylindrée (>=125 cm³).

Les déplacements de type « mobilité douce » sont impliqués dans 26 % des accidents.

Accidents impliquant au moins un...	Nombre d'accidents	% accidents
...piéton (*)	526	15%
...cycle (**)	383	11%
...2 roues motorisé (2RM) < 50 cm ³	320	9%
...2RM >= 50 cm ³ et <125 cm ³	213	6%
...2RM >= 125 cm ³	628	18%
...VL ou VU (***)	3145	88%
...poids lourd	168	5%
...transport en commun (****)	33	1%
...les autres modes (*****)	92	3%
Ensemble des accidents de la période	3572	(*****)

	Occitanie		France métropolitaine	
	Nbre de Tués	Part dans la mortalité	Nbre de Tués	Part dans la mortalité
Piétons	33	9%	439	14%
Cyclistes	24	7%	265	8%
Cyclomotoristes	11	3%	95	3%
Motocyclistes	76	21%	611	19%
Usagers de véhicules de tourisme ou utilitaires	204	56%	1637	52%
Usagers de poids lourds et TC (****)	8	2%	50	2%
Les autres modes (*****)	8	2%	70	2%
Total	364	100%	3167	100%

RÉPARTITION DES TUÉS SELON LA CATÉGORIE D'USAGERS EN OCCITANIE ET EN FRANCE MÉTROPOLITAINE EN 2023

En Occitanie, comme pour la France métropolitaine, les usagers des véhicules de tourisme ou utilitaires légers sont les plus impactés dans les accidents de la circulation.

La part des tués en cyclomoteur est identique à celle de la France métropolitaine. Celle des mobilités douces impliquée dans un accident en Occitanie est inférieure de 6 points par rapport au niveau national (5 points pour les piétons et 1 point pour les vélos).

Le pourcentage de tués à moto en Occitanie est de 2 points supérieur à celui observé au niveau national.

(*) Piéton : Piéton à pieds+ Engin de Déplacement Personnel sans moteur (EDP-sm)

(**) Vélo ou cycle: vélo+ Vélo à assistance électrique (VAE) + Engin de Déplacement Personnel à moteur (EDPM)

(***) VL : Véhicule léger - VU : Véhicules utilitaires

(****) Transport en commun : Bus et autocars

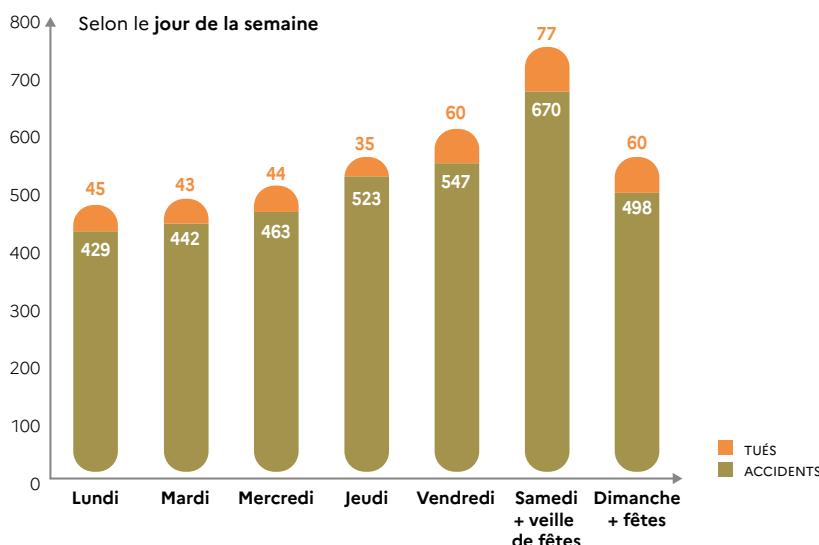
(*****) Autres modes : Tracteurs, Quad, Voiturette, autres

(******) le total de la colonne « % accidents » peut être supérieur à 100 %, un même accident peut impliquer plusieurs catégories d'usagers

RÉPARTITION DES ACCIDENTS DANS LE TEMPS

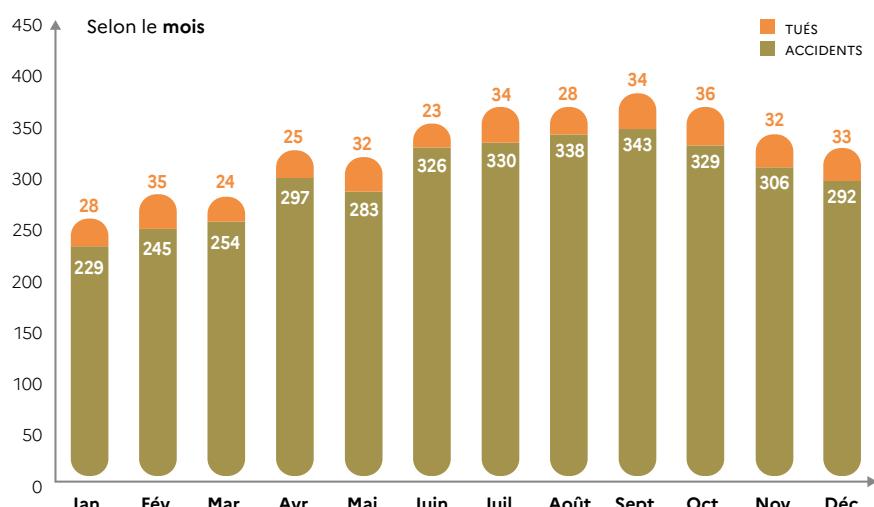
Ce sont les « samedis et veilles de fêtes », ainsi que les vendredis que l'on dénombre le plus grand nombre d'accidents et de tués sur les routes occitanes.

Les dimanches et jours de fêtes, on observe un nombre de tués identique à celui des vendredis (60).



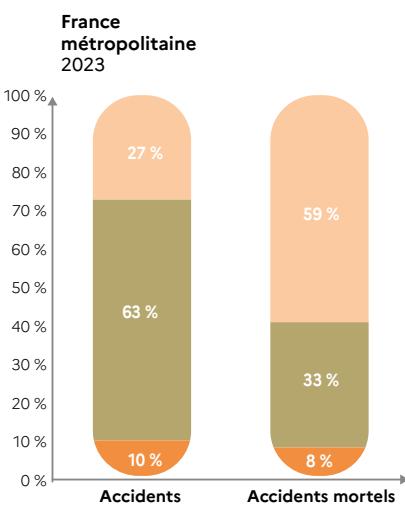
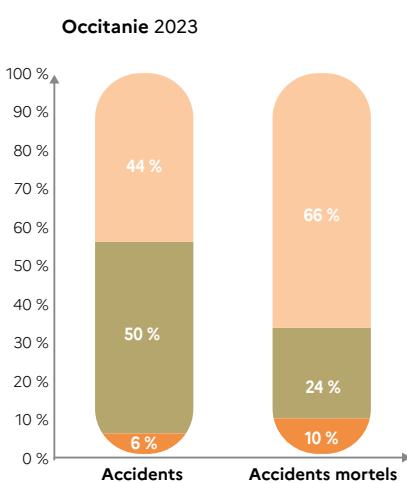
En 2023, on recense 28 % des accidents et 23 % des tués en période estivale - de juin à août. Toutefois, avec 343 accidents, septembre est le mois le plus accidentogène et octobre, avec 36 tués, le plus meurtrier.

Janvier est le mois le moins accidentogène et juin, celui où l'on constate le moins de tués.



LA LOCALISATION DES ACCIDENTS REFLÈTE LA STRUCTURE TERRITORIALE DE LA RÉGION

HORS AGGLO
AGGLO
AUTOROUTE



Les accidents les plus graves ont lieu majoritairement hors agglomération.

Bien que la proportion d'accidents y soit moins forte qu'en agglomération (44 % contre 50 %), 66 % des accidents mortels sur la région se produisent en rase campagne.

La part des accidents en agglomération de la région (50 %) est inférieure de 13 points à celle que l'on observe au niveau national (60 %).

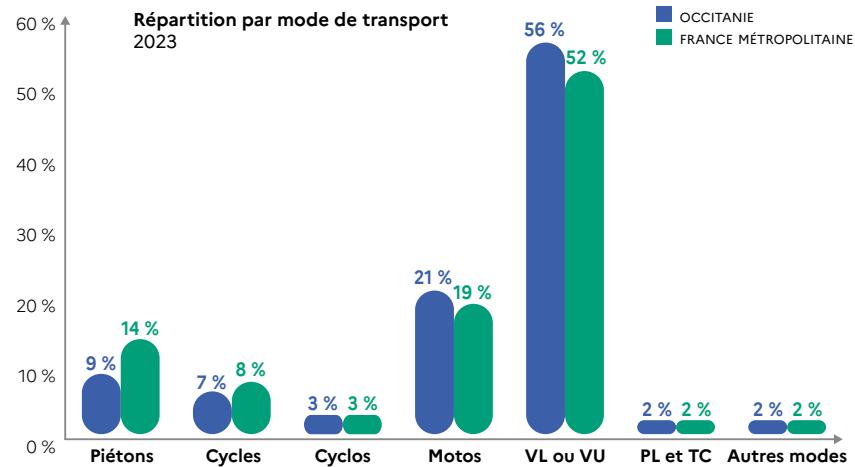
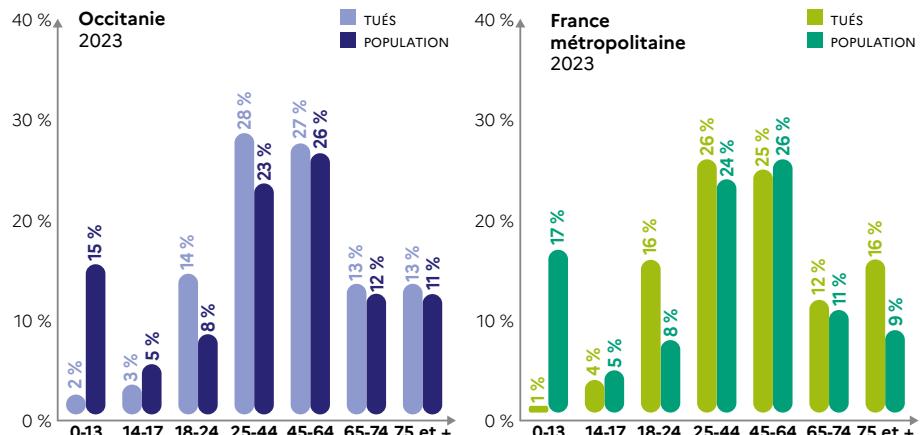
Sur autoroutes, la part des accidents que l'on constate en Occitanie est inférieure de 4 points à celle enregistrée en France métropolitaine, tandis que la part des accidents mortels en Occitanie est de 2 points à celle du niveau national.

LES VICTIMES LES TUÉS

RÉPARTITION PAR CLASSE D'ÂGE

Comme au niveau national, en Occitanie, les classes d'âge 0-13 ans et 14-17 ans sont sous-représentées, dans la mortalité routière, par rapport à leurs poids dans la population.

Au niveau national, on observe que la classe d'âge des 45-64 ans est également sous-représentée, ce qui n'est pas le cas en Occitanie.



RÉPARTITION PAR MODE DE TRANSPORT

En Occitanie, la répartition des tués dans les accidents de la route est sensiblement identique à celle que l'on constate à l'échelle de la France métropolitaine.

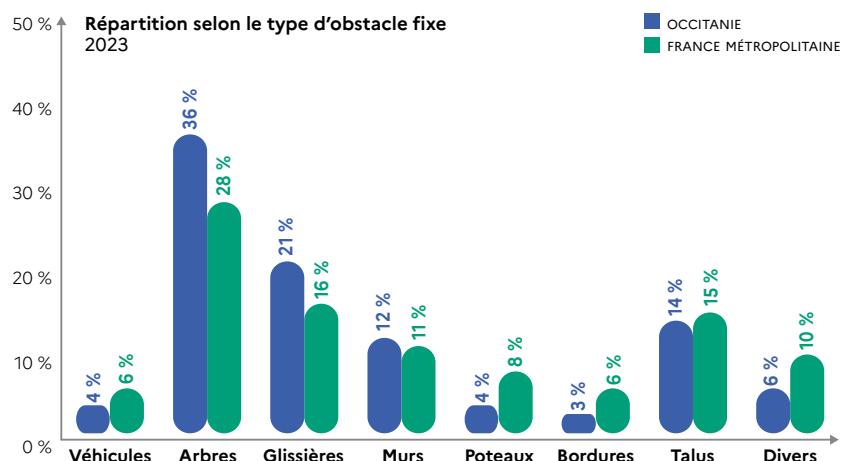
Pour les tués en véhicules légers ou utilitaires, on observe que le taux en Occitanie est de quatre points supérieur à celui du niveau national et de deux points de plus pour les motos. Pour les piétons, c'est cinq points de moins que celui constaté au niveau national.

RÉPARTITION SELON LE TYPE D'OBSTACLE FIXE

En Occitanie, on observe dans les accidents contre obstacles fixes, par rapport à la France métropolitaine, une sur-représentation des tués dans les accidents contre arbres (+ 8 points), contre glissières (+ 5 points) et contre les murs (+ 1 point).

Ces trois familles représentent respectivement 36 %, 21 % et 12 % des tués.

Bien que sous-représentés par rapport au niveau national, les tués dans les accidents dans un talus enregistrent deux points de plus que ceux dans les accidents contre un mur.



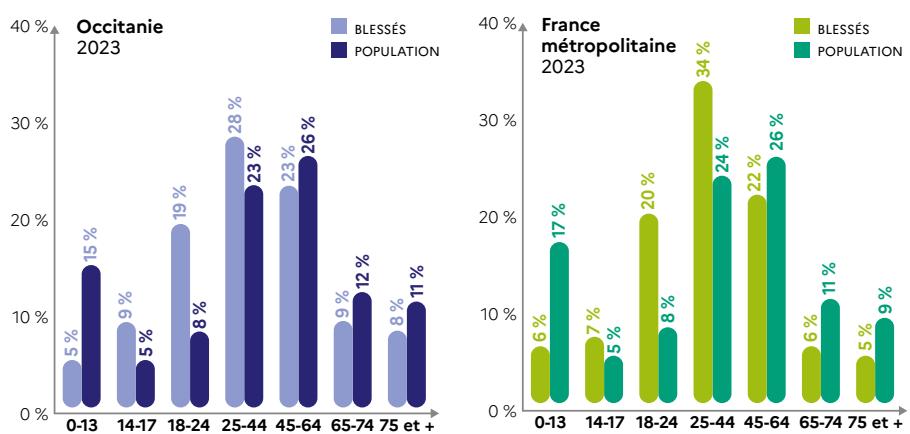
sont comptabilisés :
Pour l'item Poteaux : poteaux et signalisation
Dans l'item Talus : talus, fossés et bûches
Dans l'item Bordures : Bordures et parapets

LES VICTIMES LES BLESSÉS

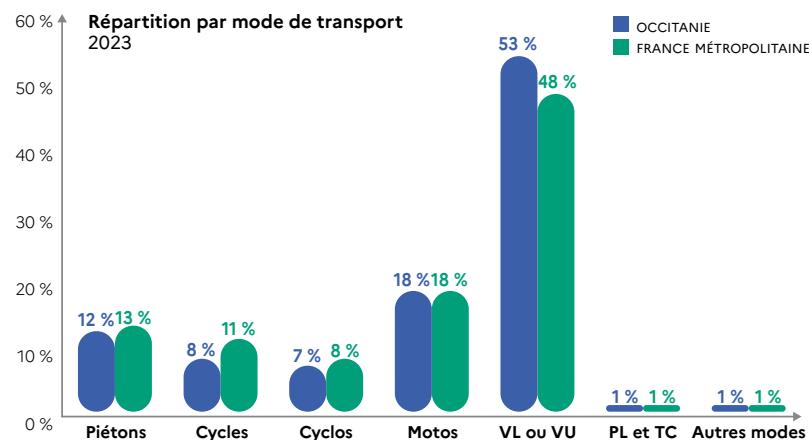
RÉPARTITION PAR CLASSE D'ÂGE

Comme au niveau national, en Occitanie, les classes d'âge 0-13 ans, 45-64 ans, 65-74 ans et 75 ans et + sont sous-représentées, par rapport à leurs poids respectifs dans la population.

Que ce soit au niveau régional ou national, la classe d'âge des 25-44 ans est sur-représentée par rapport à sa représentativité dans la population. Mais, en Occitanie, le taux de blessés de cette classe d'âge est inférieur de 6 points à celui du niveau national.



RÉPARTITION PAR MODE DE TRANSPORT



53 % des blessés recensés lors d'un accident de la circulation sur les routes occitanes sont des usagers de voitures de tourisme ou de véhicules utilitaires légers. Cela représente 5 points de plus que pour la France métropolitaine.

Pour les motos, la part des blessés en Occitanie (18 %) est identique à celle que l'on note au niveau national.

Concernant les cyclos et les piétons, les pourcentages de blessés (7 et 12 %) sont 1 point en dessous de ceux de la part nationale. Pour les vélos, on note 3 points de moins.

Pour les autres modes de transport, les valeurs sont identiques à celles que l'on note au niveau national.

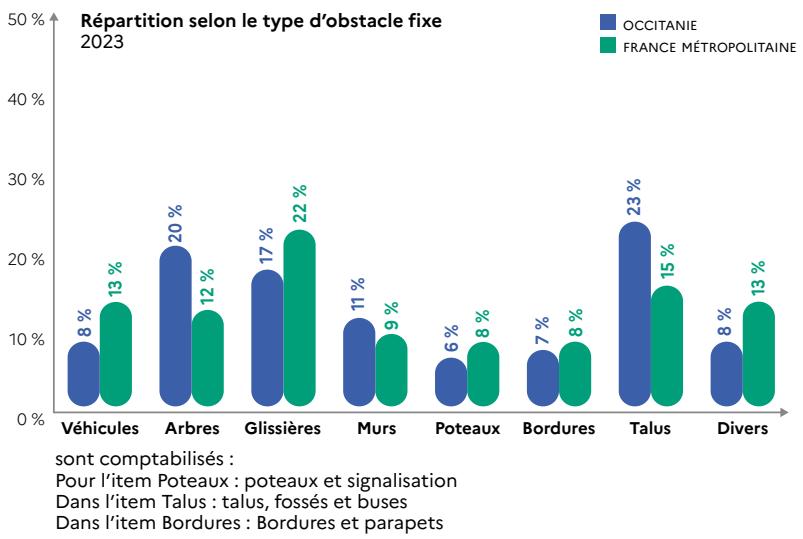
RÉPARTITION SELON LE TYPE D'OBSTACLE FIXE

Les chocs contre obstacles fixes ont fait 1142 blessés sur les routes d'Occitanie.

23 % sont consécutifs à des chocs contre des talus, ce chiffre est de huit points supérieur à celui de la France métropolitaine.

Les arbres sont à l'origine de 20 % des blessés (12 % pour la France métropolitaine).

Viennent ensuite les glissières pour 17 % (22 % au niveau national), les murs (11 %), les poteaux (9 %), les véhicules (8 %).



LES VICTIMES LES USAGERS VULNÉRABLES

LES TUÉS SELON L'ÂGE PARMI LES USAGERS VULNÉRABLES

Les piétons

En 2023, trente-trois piétons sont décédés suite à un accident de la circulation sur les routes d'Occitanie. Vingt (61 %) avaient « 65 ans et + », sept (21 %) avaient entre « 45 et 64 ans » et cinq (15 %) avaient entre « 25 et 44 ans ».

Les vélos

Vingt-quatre cyclistes sont morts en Occitanie en 2023, soit 17 % des tués recensés comme usagers vulnérables. Parmi eux, douze (50 %) avaient « 65 ans et plus » et six, soit 25 %, avaient entre « 45 et 64 ans ».

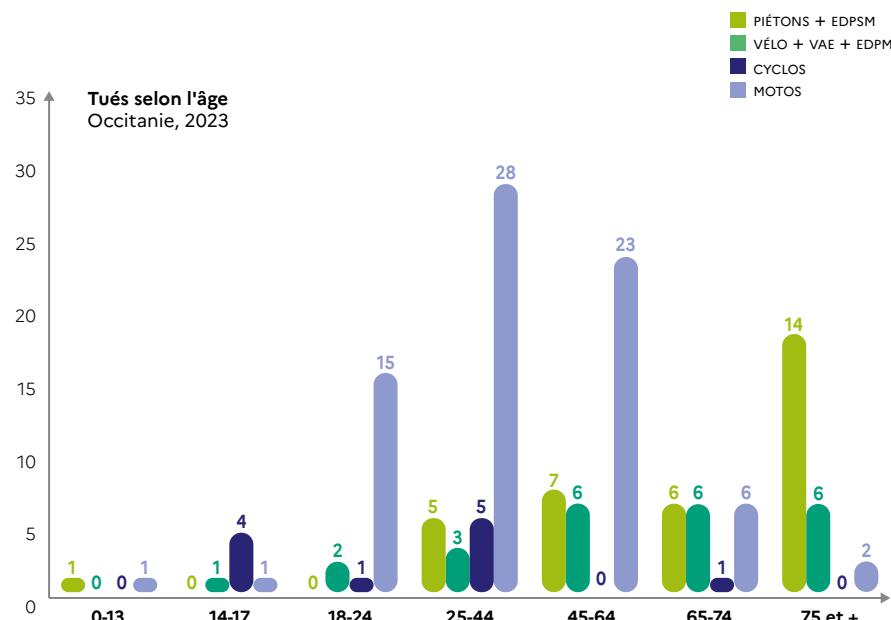
Les cyclomoteurs

Avec onze tués en 2023, les cyclomotoristes représentent 8 % des tués parmi les usagers vulnérables. Quatre (36 %) avaient entre « 14 et 17 ans », cinq (45 %) avaient entre « 25 et 44 ans ». Les seniors (65 ans et +) représentent 9 % des tués en cyclos.

Les motos

On recense soixante-seize motards morts sur les routes occitanes en 2023, soit 53 % des tués parmi les usagers vulnérables. Vingt-trois (30 %) avaient entre « 45 et 64 ans », vingt-huit (37 %) avaient entre « 25 et 44 ans » et quinze (20 %) avaient entre « 18 et 24 ans ».

En 2023, on observe 144 tués et 2029 blessés parmi les usagers vulnérables, soit 40 % des tués et 45 % des blessés de la région.



LES BLESSÉS SELON L'ÂGE PARMI LES USAGERS VULNÉRABLES

Les piétons

Parmi les usagers vulnérables, 26 % des blessés sont des piétons, et parmi eux, les « 65 ans et + » représentent 35 % des blessés.

Les vélos

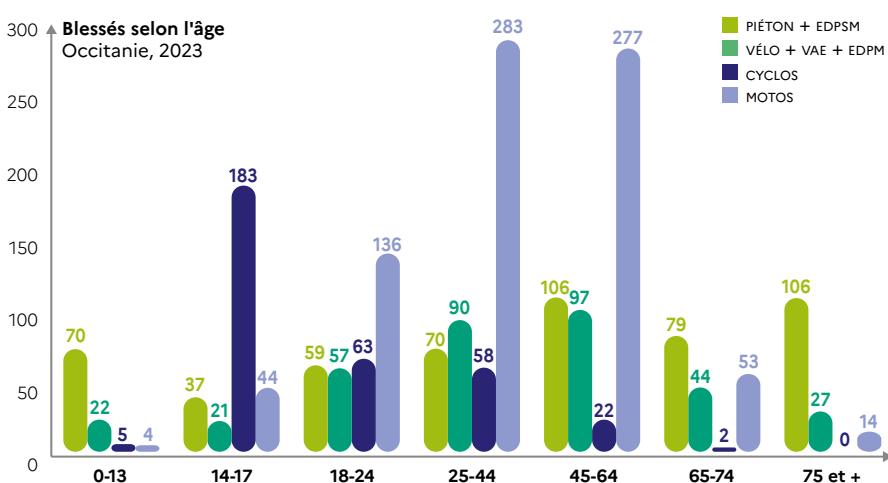
Les cyclistes comptent pour 18 % des blessés lors d'accidents impliquant un usager vulnérable. Les « 25-44 ans » et les « 45-64 ans » sont les plus touchés avec respectivement 25 % et 27 % chacun. Les « 65-ans et + » représentent 20 %.

Les cyclomoteurs

Les conducteurs ou passagers de cyclomoteurs représentent 16 % des blessés recensés comme usagers vulnérables. Parmi eux, 55 % sont des jeunes de « 14 à 17 ans ». Les seniors ne comptent que pour 1 % du nombre de blessés.

Les motos

Les conducteurs et passagers de motocyclettes - toutes cylindrées confondues - représentent 40 % des blessés vulnérables. Parmi eux, 69 % ont entre « 25 et 64 ans », 17 % ont entre « 18 et 24 ans » et les seniors représentent 9 %.



FOCUS MOBILITÉS DOUCES en Occitanie

LES MOBILITÉS DOUCES : DÉFINITION

Les mobilités douces sont composées par les piétons (piétons + Engins de déplacement personnels sans moteur - EDPsm), les vélos (Vélos et vélo à assistance électrique) et enfin les engins de déplacement personnel à moteur (EDPm) (*).

Les mobilités douces font partie des usagers vulnérables.

LES ACCIDENTS

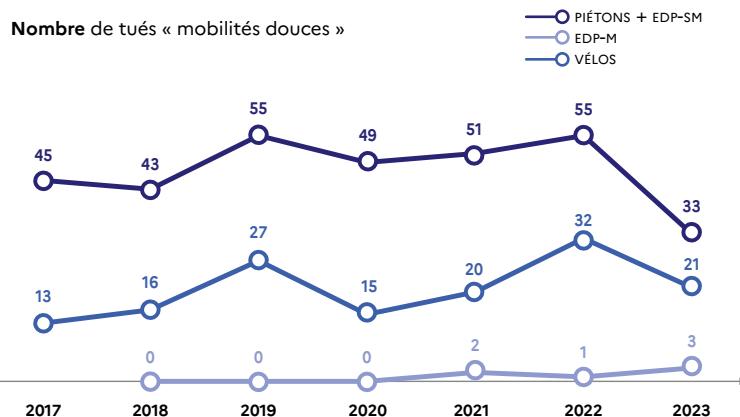
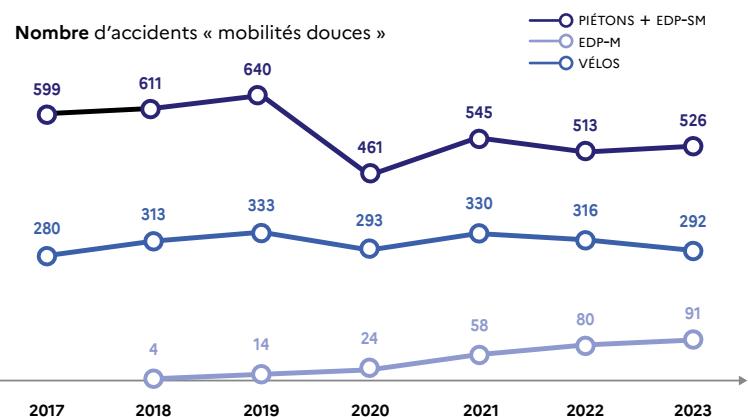
Les mobilités douces représentent 22 à 26 % des accidents entre 2017 et 2023.

Le nombre d'accidents impliquant des piétons (y compris les engins de déplacement personnel sans moteur), connaît une augmentation entre 2017 et 2019, en passant de 599 à 640.

Après une baisse liée aux restrictions de circulation induites par la crise sanitaire Covid 19, le nombre d'accidents repart à la hausse, sans toutefois revenir à son niveau de 2017.

Les accidents vélos augmentent légèrement entre 2017 et 2019 et sont en baisse depuis 2021.

En revanche, le nombre d'accidents en EDPm est en augmentation régulière, passant de 4 à 91 entre 2018 et 2023. L'EDPm est un moyen de déplacement de plus en plus utilisé, notamment dans les grandes agglomérations, ce qui peut expliquer cette augmentation.



LES TUÉS

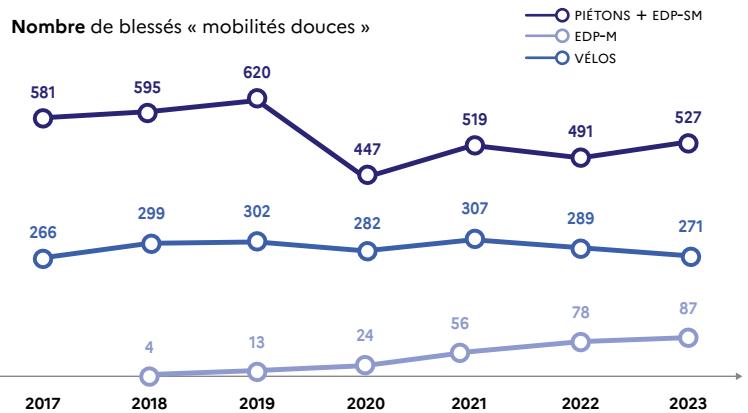
La part des tués mobilités douces passe de 15 % en 2017 à 23 % en 2022, pour revenir à 16 % en 2023. Toutefois, des différences apparaissent entre les trois modes. Entre 2017 et 2022, le nombre de piétons tués dans les accidents de la circulation oscille entre 43 (2018) et 55 morts (2019 et 2022). En 2023 le nombre de morts baisse à 33.

La mortalité des cyclistes présente deux phases d'augmentation, une entre 2017 et 2019 et une autre entre 2020 et 2022. 2023 est une année de forte baisse. Malgré une augmentation des accidents la mortalité en EDPm reste marginale en Occitanie.

LES BLESSÉS

La part des blessés dans les accidents impliquant un usager des mobilités douces reste relativement stable (entre 16 et 19 % de l'accidentalité générale). Les trois courbent suivent les mêmes tendances que celles des accidents.

(*) Pour les Engins de déplacements personnel à moteur (EDPm), il n'existe pas de données avant 2018.



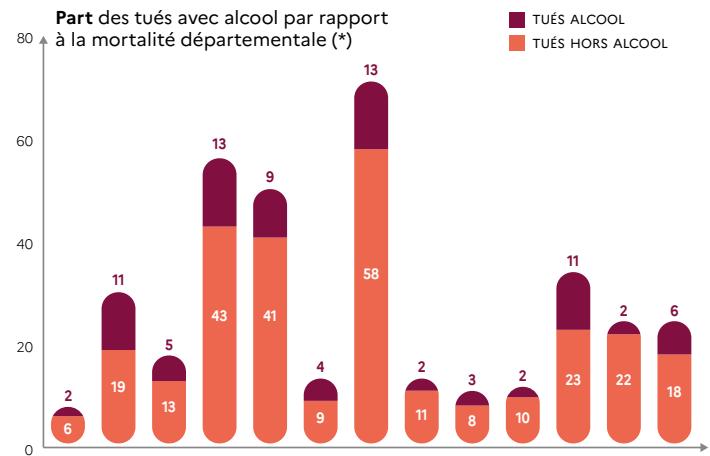
FOCUS ALCOOL en Occitanie

CINQ DES TREIZE DÉPARTEMENTS DE LA RÉGION ONT UNE MORTALITÉ LIÉE À L'ALCOOL INFÉRIEURE AUX VALEURS RÉGIONALES (23%) ET NATIONALES (22%).

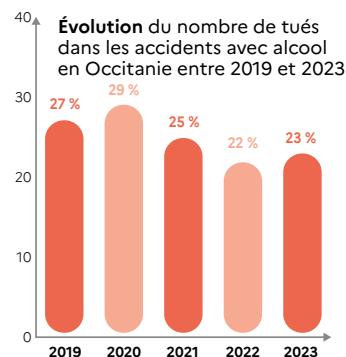
Il s'agit, de la Haute-Garonne et de l'Hérault (18%), des Haute-Pyrénées (17 %), du Lot (15%) et du Tarn (8%). Le Tarn est le département où la part des tués avec alcool est la plus faible. L'Aude, avec 37 % est celui où elle est la plus importante. (*) La part des tués dans les accidents avec alcool est prépondérante chez les actifs (tranches d'âge comprises entre 18 et 64 ans) par rapport à leur représentativité dans la population. C'est dans ces classes d'âge que les accidents avec alcool sont les plus nombreux par rapport au nombre total d'accidents.

La part des tués avec alcool chez les scolaires est de 13 %, elle est de 5 % chez les retraités.

En Occitanie, 23 % des tués le sont dans des accidents avec alcool. Cela représente une légère hausse par rapport à 2022.



(*) en raison d'un nombre faible de tués dans certains départements, les pourcentages doivent être analysés avec précaution.



LOI ET SANCTIONS

- Pour la conduite avec une alcoolémie comprise entre 0,5 g/l et 0,8 g/l de sang, vous êtes passible d'une amende de 135 €, d'un retrait de 6 points sur votre permis et d'une immobilisation de votre véhicule;
- Pour une conduite avec une alcoolémie supérieure à 0,8 g/l de sang (ou supérieure à 0,4 mg/l dans l'air expiré) ou le refus de vous soumettre à une vérification de présence d'alcool dans le sang, vous êtes passible d'une amende de 4 500 € maximum, d'un retrait de 6 points, d'une suspension ou annulation de permis pouvant atteindre 3 ans et d'un emprisonnement pouvant atteindre 2 ans.
- Pour les jeunes permis (permis probatoires) le taux est ramené de 0,5 à 0,2 g/l de sang.

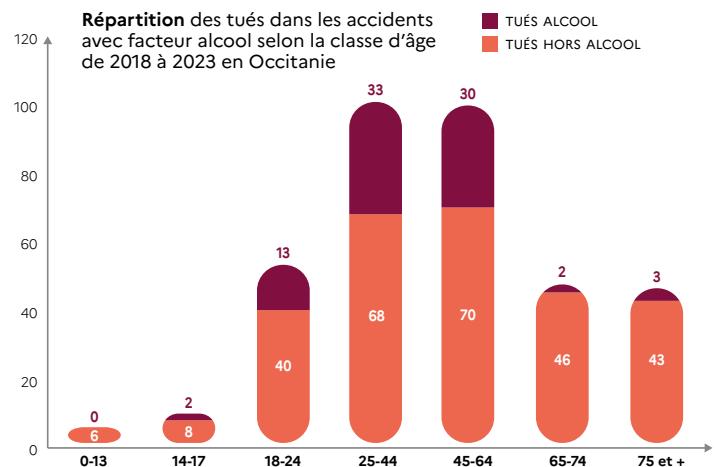
ALCOOL ET CONDUITE

L'alcool reste aujourd'hui une des premières cause de mortalité routière en France. En 2023, au niveau national, l'alcool est présent dans 22 % des accidents mortels. En Occitanie, ce taux est de 23 % pour l'année 2023. On observe une augmentation d'un point par rapport à 2022, mais une diminution de deux points par rapport à 2021 et de quatre points par rapport à 2019 (année de référence).

L'alcool agit directement sur le cerveau, même à faible dose dès 0,3 g/l de sang. Le risque existe donc bien avant l'état d'ébriété.

À partir de 0,5 g/l de sang, les risques sont réels:

- troubles de la perception, des mouvements et du champ visuel;
- hypovigilance et fatigue;
- sous estimation des risques et surestimation des capacités.



L'alcool, des risques sur la santé:

Cancers (foie, œsophage, sein, ...), maladies cardiovasculaires, troubles psychologiques, psychiatriques, sexuels, retard de croissance et troubles mentaux.

ACTUALITÉ SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2023

ACTUALITÉ NATIONALE



JANVIER 2023

Une carte nationale officielle des auto-écoles pour sélectionner celle adaptée à son profil d'apprentissage à la conduite

Le passage du permis de conduire ouvre des perspectives d'autonomie et d'accès à l'emploi. En 2021, 1101081 personnes ont réussi l'examen du permis de conduire, premier examen de France (dont 904999 permis B). Afin de faciliter le choix de l'auto-école adaptée à sa formation et à la réussite de l'examen, la carte officielle des auto-écoles, jusque-là limitée aux 4676 écoles de conduite labellisées s'est élargie à toutes les auto-écoles de France : auto-écoles traditionnelles, associatives ou en ligne. Cette nouvelle version est issue d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (notamment les organisations professionnelles représentatives des auto-écoles).

Officielle, fiable, transparente et gratuite

À partir du lieu de son choix, plusieurs critères permettent au futur apprenti d'affiner la sélection de l'école de conduite adaptée à la préparation à l'examen du permis de conduire selon son mode d'apprentissage, les critères de qualité de l'enseignement ou le mode de financement :

- catégories du permis de conduire : permis auto (catégories B- B1), permis moto (catégories A1, A2), permis poids lourds (catégories BC, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D, DE)
- type d'auto-écoles : associatives, traditionnelles, en ligne
- modes d'apprentissage : conduite accompagnée, conduite supervisée
- taux de réussite de l'auto-école et la moyenne pour chaque département
- financement : permis à 1 euro par jour

L'affichage des taux de réussite ne concerne que les catégories B et B1 du permis de conduire de 56 des départements actuellement couverts par le nouveau dispositif de prise de rendez-vous pour l'examen appelé « Rendez-vous permis ».

La cartographie des auto-écoles est mise à jour chaque trimestre. La France comptait 52115 443 de titulaires du permis de conduire fin 2022.

FÉVRIER 2023

Soyez l'homme que vous voulez être, mais soyez un homme vivant

La Sécurité routière appelle les hommes à prendre conscience qu'en voiture, moto, vélo et même à pied, à kilomètres parcours équivalents, ils se tuent considérablement plus que les femmes. Vitesse, alcool, stupéfiants, fatigue... et s'il fallait ajouter masculinité dans la liste des facteurs favorisant les accidents de la route ? La question est moins provocante qu'il n'y paraît :

- 78 % des personnes tuées sur la route en 2022 sont des hommes (Bilan provisoire Onir 2022)
- 88 % des jeunes conducteurs tués sont des hommes (Bilan définitif Onir 2021)
- 84 % des présumés responsables des accidents mortels sont des hommes (Bilan définitif Onir 2021)
- 93 % des conducteurs alcoolisés impliqués dans un accident sont des hommes (Bilan définitif Onir 2021)



MARS 2023

Pour la journée de la femme (8 mars), la Sécurité Routière met en évidence 10 femmes, 10 inventions qui font la route plus sûre

Quel est le point commun entre ces basiques de la conduite que sont le clignotant, les essuie-glaces et le GPS ? Ils ont tous les trois pour inventrices des femmes ! Tout comme la ligne blanche, le rétroviseur, le pare-brise, les panneaux



de signalisation... À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, la Sécurité routière met un coup de projecteur sur 10 inventrices de génie qui ont révolutionné la route et contribué à sauver des millions de vies.

« INVENTION, MOT FÉMININ »

Quand j'ai reçu le Prix de l'inventeur européen en 2018, j'ai été interrogée par les journalistes sur le fait d'être une femme inventrice; pour moi, c'était un impensé ! C'est seulement quand je suis intervenue dans les écoles d'ingénieurs que j'ai pris la mesure de l'importance des rôles modèles féminins pour susciter des vocations chez les jeunes femmes. Les statistiques montrent qu'il y a certes une parité dans les filières scientifiques jusqu'en terminale mais elle disparaît par la suite. Et plus on avance dans les études, plus les écarts entre hommes et femmes se creusent. Agnès Poulbot - ingénierie - inventrice d'un pneu de camion auto-régénérant

Qui a dit que l'industrie automobile était une affaire d'hommes ? Pour tordre le cou à cette idée reçue, parcourez trois siècles d'inventions au féminin. Elles sont physiciennes, actrices, journalistes, informaticiennes, pilotes automobiles, ingénieresses : du XIX^e au XXI^e, les femmes ont toujours été de grandes alliées de la sécurité sur les routes.

Découvrez les parcours de ces héroïnes de nos quotidiens !

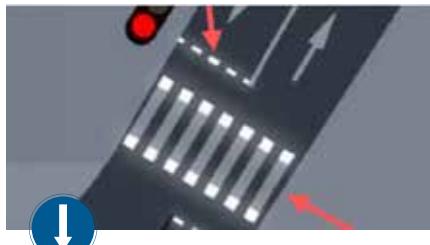


8 innovations et projets récompensés pour la 7^e Édition des concours innovation de la Sécurité Routière

Dans le cadre de la remise des prix de la 7^e édition des Concours innovation de la Sécurité routière qui s'est tenue le 23 mars 2023, au centre de conférences Pierre-Mendès-France, au ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, 8 innovations et projets pensés en faveur de la sécurité routière ont été récompensés. Depuis sept ans, la Sécurité routière encourage l'innovation pour rendre les routes plus sûres et récompense les meilleurs projets dans le cadre du Prix innovation et du Challenge innovation. Le Prix innovation offre aux entreprises, start-up et associations gagnantes la possibilité de labelliser leurs produits ou services. Pour la région Occitanie, dans la catégorie « promotion

des comportements responsables » l'entreprise **LHERM TP - Haute-Garonne** a été récompensée pour sa silhouette imprimée en recto-verso aux couleurs de l'entreprise, avec deux aimants pour la fixer à l'arrière du camion de l'équipe d'enrobé. Dépassant du véhicule, la silhouette donne l'impression qu'une personne traverse la route : elle permet donc de faire ralentir les automobilistes passant à proximité et ainsi d'éviter les collisions.

MAI 2023



Les passages piétons pourront être renforcés par un dispositif lumineux au sol

Un dispositif de signalisation lumineuse au sol pourra désormais renforcer certaines marques sur la chaussée. C'est ce que permet un nouvel arrêté du 11 avril 2023 relatif à la modification de la signalisation routière, publié au JO du 14 avril 2023. Sont concernés pour le moment les passages piétons, les lignes d'effet des passages piétons, et les lignes d'effet des feux (lignes transversales indiquant l'emplacement où les véhicules doivent s'arrêter). Expérimentés à Paris sur 2 sites situés dans le 14^e et le 15^e arrondissements, ainsi qu'à Nevers, ces dispositifs montrent une légère amélioration du respect du feu par les piétons, de l'ordre de 2 à 4 %, mais surtout un meilleur respect du passage piéton et de la ligne d'effet par les conducteurs, de l'ordre de 20 à 30 %. Concernant l'homologation des dispositifs, c'est le ministère des Transports, et notamment la DGITM (Direction des mobilités routières) qui a élaboré, en lien avec l'association pour la certification et la qualification des équipements de la route (ASCQUER), l'arrêté relatif à l'homologation et la procédure associée. L'arrêté d'homologation devrait être publié prochainement. Les entreprises pourront alors faire homologuer leur dispositif. Ce n'est qu'à l'issue de ce processus d'homologation que les gestionnaires de voirie pourront utiliser ces produits.

Participation de la Délégation à la Sécurité routière au 59^e congrès annuel de l'éducation routière

La Délégation à la sécurité routière (DSR) était présente tout au long du congrès Mobiliens du 26 au 28 mai au Havre (700 participants) et y a tenu pour la première fois un stand « Rendez-vous Permis », qui a rencontré un très grand succès.



La DSR est intervenue sur 4 séances :

- Un atelier sur le permis moto avec Frédéric Gillodes, chargé de mission « Rendez-vous Permis »;
- Une table ronde « Rendez-vous Permis » avec Catherine Bachelier, sous-directrice du permis de conduire et de l'éducation routière à la DSR et Frédéric Gillodes : point d'étape sur le déploiement de l'outil, les améliorations attendues et l'arrivée du livret numérique, échanges avec la salle;
- Une table ronde sur la formation initiale et continue avec Catherine Bachelier : présentation d'une étude italienne comparative des formations en présentiel et en distanciel, présentation de l'enseignement de la conduite en Autriche, débat sur la durée, le contenu et les évolutions possibles de la formation en France au regard de la refonte de la directive européenne sur le permis de conduire;
- Une présentation de l'actualité de la Délégation à la sécurité routière, par la déléguée interministérielle à la Sécurité routière, Florence Guillaume : présentation des principaux chantiers de l'éducation et de la sécurité routières (accès au permis, plan trottinettes, situation des seniors...) et échanges avec la salle.

JUIN 2023

Comité des études de la DSR d'avril consacré aux engins de déplacement personnel motorisés (EDPM)

L'Observatoire national interministériel de la Sécurité routière (ONISR) organise des points mensuels avec les équipes des laboratoires travaillant sur des sujets retenus lors des appels à projet d'études et de recherche de la DSR. Le comité des études d'avril portait sur la thématique des EDPM. La première présentation a concerné les résultats intermédiaires du projet Electromob (Électromobilité légère urbaine) de l'Université Gustave Eiffel, sur les comportements et situations à risques des utilisateurs d'EDPM.



Le projet Interedp (interactions des utilisateurs d'EDPM avec les piétons, cyclistes et/ou automobilistes), porté par les universités de Nanterre et de Gustave Eiffel a montré que pour les usagers d'EDPM le ressenti des causes des situations à risque sont par ordre de fréquence : les comportements des autres usagers, les problèmes de l'infrastructure, les comportements de l'usager lui-même et enfin les problèmes du véhicule. Les résultats à mi-parcours du projet Elmos (CEREMA et Gustave Eiffel) ont ensuite été exposés. L'analyse de plus de 350 accidents impliquant un EDPM dans le Rhône a mis en lumière les typologies d'accidents les plus fréquentes, ainsi que des problématiques récurrentes (faible détectabilité des utilisateurs d'EDPM, franchissement des intersections, le non-respect des règles de circulation...). Le conducteur de l'EDPM est responsable de l'accident dans 50 % des cas. La dernière présentation évoquait le sujet de la décarbonatation des mobilités et son impact sur l'évolution du système de transport et sur l'accidentalité.



SEPTEMBRE 2023

Renouvellement de la banque de questions du « Code » : plus de lisibilité et de clarté.

La banque de questions de l'examen théorique général (ETG) plus communément appelée « examen du code » a été entièrement renouvelée le 12 septembre 2023. L'ETG a pour objectif de s'assurer que les futurs conducteurs (automobiles ou deux-roues motorisés) disposent d'un niveau de connaissance suffisant des règles de conduite et des comportements nécessaires pour partager la route. Il cherche également à faire prendre conscience des risques de la conduite.

Plus de lisibilité dans la formulation...

Chacune des 1037 questions a fait l'objet d'une réécriture visant à faciliter sa compréhension avec une

nouvelle formulation pour améliorer l'intelligibilité.

... et dans les visuels.

Les visuels de certaines questions ont été modifiés, en remplaçant les images de synthèse par de vraies prises de vues captées à partir de drones. Pour faciliter les réponses aux questions de mise en situation, le ou les véhicules désignés dans les questions sont désormais entourés en jaune dans le visuel ou l'image.

Des questions plus adaptées à l'essor des nouvelles mobilités.

Une dizaine de nouvelles questions dans lesquelles le candidat doit analyser les situations du point de vue d'un autre usager (piéton, motocycliste, cycliste, usager de trottinette électrique, conducteur d'un véhicule lourd) ont été créées.

Plus de clarté.

Pour les questions à choix multiples, le nombre de réponses attendues sera désormais indiqué. Par exemple, pour une question qui offre 4 choix de réponses possibles, la mention « plusieurs bonnes réponses » sera affichée lorsque 2 bonnes réponses sont attendues.

Les conditions de l'examen ne changent pas, un jeu de 40 questions extrait de la banque de données de façon aléatoire et personnel, est adressé au candidat sur tablette ou ordinateur. 35 bonnes réponses du candidat sont toujours exigées pour valider l'examen. La durée de validité de l'ETG, jusqu'à l'obtention de l'examen pratique, est de 5 ans quel que soit le nombre de présentations.

OCTOBRE 2023



Simplimmat.gouv La nouvelle application officielle, gratuite et sécurisée de l'État qui simplifie les démarches administratives lors de la vente et de l'achat d'un véhicule d'occasion.

Une personne qui vend son véhicule à un autre particulier a l'obligation de déclarer la cession administrative de son véhicule dans un délai de 15 jours maximum après l'avoir cédé physiquement à l'acquéreur. Cette obligation du Code de la route protège le vendeur d'avis de contravention liés à d'éventuelles infractions commises par l'acheteur. Ce dernier a, quant à lui, l'obligation de faire établir une « carte grise » à son nom dans le mois suivant la déclaration de cession du véhicule.

L'application Simplimmat permet de réaliser chacune de ces démarches administratives **de façon totalement dématérialisée**, chacun à partir de son smartphone. **Plus besoin de formulaire papier.** La cession administrative du véhicule et la demande de la nouvelle carte grise ne prennent qu'une dizaine de minutes et s'effectuent en même temps que la remise des clés du véhicule.

Le transfert de responsabilité du véhicule est immédiat et l'acheteur peut demander sa nouvelle « carte grise » dans la foulée. Il la recevra 3 à 4 jours plus tard à son domicile. Cela implique que l'acheteur et le vendeur soient physiquement en présence l'un de l'autre, dans un endroit couvert par la 4G, d'être muni de la carte grise du véhicule, et pour chacun de son smartphone avec l'application téléchargée.

Une meilleure protection pour le vendeur et pour l'acheteur

L'application Simplimmat a pour objectif d'éviter ou de solutionner les situations suivantes :

Cas où le vendeur omet de déclarer la cession du véhicule sur le site de l'ANTS, bloquant ainsi l'immatriculation de l'acheteur à son nom.

Jusqu'ici, le vendeur n'avait d'autre choix que de réaliser en parallèle deux démarches : remplir et co-signer avec l'acheteur un formulaire Cerfa « papier » de certificat de cession, puis d'enregistrer ensuite sa déclaration de cession via un téléservice dédié sur le site de l'ANTS.

Le formulaire Cerfa est désormais dématérialisé dans Simplimmat et la déclaration de cession s'enregistre officiellement et automatiquement une fois validée par le vendeur et l'acheteur sur l'Application.

Le fait pour le vendeur et l'acheteur de réaliser les démarches ensemble, en même temps et en présence physique l'un de l'autre, permet également d'éviter des erreurs dans la saisie des informations relatives à la vente, susceptibles de blocages administratifs par la suite, notamment pour l'acquéreur au moment de demander l'immatriculation du véhicule à son nom.

Conformité du véhicule et régularité de son dossier administratif.

Simplimmat permet une consultation en direct de la situation administrative du véhicule pour vérifier qu'elle est conforme. C'est une sécurité supplémentaire pour l'acquéreur. Lorsque la situation administrative du véhicule n'est pas en règle, Simplimmat bloque la cession du véhicule. L'acheteur a ainsi notamment la garantie que le véhicule n'est ni gagé ni volé au moment même de sa cession physique.

Lien de téléchargement :
www.simplimmat.fr

OCTOBRE 2023

Conduite, prise de médicaments et pathologies.

La Sécurité routière a lancé une nouvelle campagne autour du risque routier lié à certaines pathologies ou à la prise de médicaments. Deux chroniques radios « L'invité d'Amélie » conçues sous forme d'interview et diffusées sur les ondes nationales* font intervenir les médecins généralistes Fabien Besançon et Yves Conti pour parler conduite, santé et médicaments.



Dans la continuité de cette campagne, 100 000 médecins recevront un memento leur détaillant toutes les pathologies pouvant avoir une incidence sur la conduite, et la marche à suivre pour chaque situation, en référence à l'arrêté du 28 mars 2022 qui fixe les règles en termes d'aptitude médicale à la conduite. Médecins ou soignants peuvent également commander gratuitement le memento auprès de la Sécurité routière en écrivant à cette adresse : diffusion-com-dsr@interieur.gouv.fr

Prise de médicaments et conduite : mieux comprendre les différents niveaux de recommandation

Conduire après avoir pris des médicaments peut comporter des risques. C'est la raison pour laquelle des pictogrammes spécifiques sont apposés sur les boîtes des traitements concernés. Ils sont classés en trois catégories, selon le niveau de risque sur la conduite. En cas de doute, le conducteur ne doit pas hésiter à en parler avec son médecin, qui est tenu au secret médical sur ce point aussi. En cas d'effets sur le conducteur, ils pourront examiner ensemble les solutions, quand elles existent, pour un maintien dans la conduite.



NOVEMBRE 2023

La DSR au Parlement européen pour un séminaire organisé par la fédération européenne des auto-écoles (EFA)

Catherine Bachelier, sous-directrice de l'éducation routière et du permis de conduire, et Frédéric Gillodes, chef de projet réforme et modernisation du permis de conduire étaient à Bruxelles le 15 novembre pour une intervention dans le cadre du séminaire organisé au Parlement européen, par la fédération européenne des auto-écoles (EFA). Ils ont présenté le cadre français du permis de conduire (éducation routière, fonctionnement du permis à points

et des stages), les principaux chiffres 2022 (nombre d'auto-écoles, nombre d'examineurs, taux de réussite aux épreuves, accidentalité) ainsi que le nouveau dispositif de réservation des places d'examen « Rendez-vous Permis ». Les échanges avec les participants autour des expériences croisées des différents pays européens représentés (une quinzaine) ont été riches, et l'exemple français a suscité beaucoup d'intérêt.



DÉCEMBRE 2023

Séance Plénière du CNSR du vendredi 15 décembre 2023 : adoption de cinq recommandations et présentation d'un rapport du Comité des experts

Les 67 membres du Conseil National de la Sécurité Routière (CNSR) et les 15 membres du Comité des Experts qui lui est associé se sont réunis à Paris le vendredi 15 décembre 2023 en séance plénière sous la présidence d'Yves Goasdoué. Cette réunion plénière marque la fin du mandat actuel de trois ans (2021-2024). À cette occasion, le CNSR a adopté 5 recommandations et le Comité des experts a présenté un rapport sur les aides à la conduite.

- Recommandation relative au contrôle médical de l'aptitude à la conduite.
- Management local de la sécurité routière.
- Nécessité pour la recherche de disposer de nouvelles bases de données d'accidentologie adaptées aux évolutions technologiques et aux nouvelles mobilités.
- Recommandation pour limiter l'accidentalité urbaine liée à l'absence de visibilité nocturne.
- Recommandation pour encadrer l'accès au permis B et à la conduite à 17 ans.



Permis B: l'âge minimal légal pour conduire est abaissé à 17 ans

À partir du 1^{er} janvier 2024, l'âge de l'obtention de l'examen du permis de conduire a été abaissé à 17 ans au lieu de

18 ans. Cette mesure avait été annoncée par la Première ministre dans le cadre du Conseil national de la Refondation consacré à la jeunesse conclu le 21 juin 2023, avec pour objectif de favoriser l'autonomie et l'accès à l'emploi des jeunes. Le décret d'application a été publié au **Journal Officiel** le 21 décembre 2023. L'**article R221-5 du Code de la route**, qui fixe les conditions minimales requises pour l'obtention du permis de conduire, a donc été modifié.

ACTUALITÉS RÉGIONALES

ARIÈGE



États généraux de la sécurité routière

Mardi 6 juin se sont déroulés aux Forges de Pyrène les 1^{ers} États Généraux de la Sécurité Routière. Inauguré par Mme la Préfète, cet événement visait à mieux « Comprendre les comportements à risques chez les jeunes » et « Mieux appréhender la conduite des seniors », au travers de 2 tables rondes réunissant divers spécialistes. S'en est suivi un échange sur les actions de sécurité routière portées par des collectivités, des associations ou encore l'État en régie sur le département. Durant la pause, les participants ont également pu se tester aux divers ateliers proposés, tels que le simulateur auto et moto, le parcours alcool-canabis ou encore l'Escape Game du réseau Canopée. Le SDIS09, la Gendarmerie Nationale et la Police Nationale étaient également présents en tant qu'intervenants et témoins des actions qu'ils portent chaque année.

VÉLOLYCÉE

Trois actions de prévention de sécurité routière à destination des élèves et du personnel des lycées de Foix et du Couserans ont été organisées entre mai et juin 2023 et ont permis de sensibiliser plus de 80 personnes :

1. Actions de sensibilisation à la sécurité routière auprès des élèves
2. Mise en place d'ateliers théoriques et pratiques sur l'entretien et la réparation de sa bicyclette, pour les élèves et les personnels qui le souhaitaient.

3. Organisation, avec le Conseil de la Vie Locale et les éco-délégués, d'une journée vélo sur la voie verte, avec rencontre à mi-parcours des élèves et des personnels du lycée du Couserans de Saint-Girons et du lycée Gabriel Fauré de Foix. Cette action a été récompensée par le prix national de l'action Eco-délégué 2023.



VIROLOS

L'édition 2023 de VIROLOS s'est tenue vendredi 1^{er} septembre et a remporté, une fois de plus, un vif succès. Chaque année, de nombreux motards empruntent la RN 20 pour se rendre au grand prix de Barcelone et un relais sécurité routière est installé à Ussat-Ornolac-les-Bains. Cette année, plus de 500 motards ont été invités à faire une pause et à parcourir les stands tenus par l'EDSR09, la FFMC09 et la Coordination Sécurité Routière. Ils ont ainsi pu recevoir de nombreux conseils sur les trajectoires, l'entretien de leur moto et les équipements de sécurité et ont été sensibilisés à la difficulté de leur trajet jusqu'en Andorre.



AUDE

Le Service National Universel dans l'Aude

Les IDSR de l'Aude se sont mobilisés 6 jours durant pour animer le module de sensibilisation aux risques « Sur Ma Route » lors des séjours de cohésion organisés à Leucate en juin et juillet 2023.



Ils avaient découvert cet atelier en 2022. Intéressés par ce nouveau format, basé sur les compétences psychosociales, ils se sont mobilisés pour l'animer à nouveau en 2023. Ainsi ils ont fait réfléchir et débattre près de 300 jeunes sur leurs besoins en particulier en matière de mobilité, sur leurs émotions et leurs prises de décision. Un grand merci à Clarinda, Laurent, Manu, Sarah et Thomas, prêts à s'investir en 2024.



Aveyron

Foire Expo aux Haras de Rodez : du 8 au 12 juin 2023

Dans le cadre de la Foire Expo de Rodez du 8 au 12 juin, la coordination sécurité routière a animé un stand d'information et de prévention en partenariat avec les forces de l'ordre, gendarmerie et police nationales aux haras de Rodez. Cette mobilisation collective leur a permis d'accueillir un public venu nombreux notamment le WE et répondre aux interrogations sur la sécurité routière de manière générale. Il s'agissait de sensibiliser les participants à l'importance du port de la ceinture et du rangement de tout objet personnel présent dans l'habitacle en les invitant à faire un petit tour en « voiture tonneau ». **Alexandre RIZZON**, directeur des services du cabinet et chef de projet sécurité routière en a fait l'expérience lors de son passage le jeudi 7 juin après-midi et les jeunes du SNU également. Un grand merci aux forces de l'ordre et aux intervenants départementaux de sécurité routière, pour leur mobilisation sans faille tout au long de la manifestation.

Opération de sensibilisation au passage à niveau de Naucelle

A l'occasion de la **journée internationale de la sécurité routière aux passages à niveau le jeudi 15 juin**, la préfecture a organisé avec SNCF Réseau une action afin de sensibiliser les usagers de la route à la conduite à tenir lors d'une traversée d'un passage à niveau, qu'on soit conducteur d'un véhicule motorisé, cycliste ou piéton. Cette opération de sensibilisation s'est déroulée dans la matinée du 15 juin au PN 169 à Naucelle en présence de Christophe BURBAUD, sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue, Alexandre RIZZON, directeur des services du cabinet et chef de projet SR à la préfecture, de Karine CLEMENT, maire de Naucelle, de la brigade motorisée opérationnelle de Villefranche-de-Rouergue, du Conseil Départemental et des agents de SNCF Réseau.

Ce rappel des règles à respecter à l'approche d'un passage à niveau a été fortement apprécié par les usagers interrogés et a permis à certains de prendre conscience du risque encouru lors d'une traversée sur cette infrastructure spécifique.

Forum des IDSR : 6 décembre 2023

M. le préfet s'est rendu le mercredi 6 décembre 2023 au Forum des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR), en présence de MM. le Procureur de la République et Colonel de la Gendarmerie.

Cet événement fut marqué par l'ouverture virtuelle de Mme la déléguée interministérielle à la sécurité routière, Mme Florence GUILLAUME, qui a salué l'engagement et la mobilisation de tous les IDSR et acteurs institutionnels présents lors de ce premier rendez-vous « sécurité routière ». Cette journée a permis d'aborder l'accidentalité sur le territoire et surtout mettre en exergue l'action locale menée au quotidien par l'ensemble des acteurs locaux, et plus particulièrement l'engagement des IDSR en faveur de cette cause nationale, la lutte contre l'insécurité routière.

Bravo et un grand merci à l'ensemble des IDSR.



dizaine d'ateliers en lien avec les valeurs de la République. Les intervenants départementaux et la cellule sécurité routière ont animé et sensibilisé 150 collégiens sur le risque routier sur une journée.



ACTION SAM POUR L'ANNIVERSAIRE PIGIER

1^{er} juin 2023 à Nîmes

Les accidents de la route sont la première cause de mortalité dans le cadre du travail et qui touchent au quotidien employeurs et salariés. Une action de sensibilisation au risque routier a été l'occasion de développer une culture partagée entre la direction de Pigier, ses employés et étudiants. L'école de commerce Pigier Nîmes forme depuis plus de 20 ans les étudiants sur 650 m². Elle s'est engagée pour la prévention du risque routier. Ainsi, lors d'un événement « anniversaire » le 1^{er} juin 2023, elle a fait appel à la cellule « sécurité routière » pour mettre en place un dispositif préventif sur les conduites addictives (stand avec trois IDSR, éthylotests électroniques et d'une borne de contrôle).



GARD

Action rallye citoyen pour 150 collégiens Gardois

26 janvier 2023 sur le Site militaire du camp des garrigues de Nîmes.

L'éducation à la sécurité routière à l'École est un enjeu majeur de la maternelle au lycée. Tout au long de leur scolarité, les élèves apprennent à adopter un comportement responsable dans l'espace routier, qu'ils soient piétons, passagers, à vélo ou jeunes conducteurs.

C'est dans ce cadre que la cellule sécurité routière du Gard a participé au rallye citoyen qui s'inscrit dans une démarche éducative visant à former les citoyens de demain, conscients de leurs droits et devoirs au sein de la société. Organisé par la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) du Gard, l'autorité militaire et l'institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), le rallye citoyen est un rendez-vous annuel à destination des collégiens de cinq établissements gardois. Il s'inscrit dans une compétition autour d'une

ACTION FÊTE DU VÉLO DE BAGNOLS-SUR-CÈZE

14 octobre 2023 à Bagnols-sur-Cèze

Avec le plan vélo et marche 2023-2027 lancé par la Première Ministre Élisabeth Borne, le potentiel de développement du vélo est considérable avec des trajets domicile-travail de moins de 5 km qui peuvent être effectués à vélo. Le choix de prendre son vélo ou un engin de déplacement personnel pour se rendre



au travail, ou accéder à des services et des activités est une réalité accessible pour le plus grand nombre de citoyens, qu'il faut alors sensibiliser au risque routier notamment en ville. Ainsi, la cellule sécurité routière de la préfecture du Gard a participé à la première édition de la Fête du vélo de la capitale du Gard rhodanien pour sensibiliser au partage de l'espace public entre piétons, vélos et voitures.

Pour cela, deux intervenants départementaux de sécurité routière ont animé un stand avec vélos, trottinettes, goodies et parcours pour une centaine de personnes touchées.



HAUTE-GARONNE

Coupe du monde de Rugby 2023

En 2023, la Coordination Sécurité Routière de la Haute-Garonne a participé aux animations réalisées autour de la Coupe du Monde de Rugby, pour diffuser des messages de prévention, notamment dans les fanzones pendant la diffusion de matchs, avec distribution d'éthylotests et de réglettes alcool et drogues, mais aussi par le biais d'une campagne d'affichage dans le métro et les parkings Indigo, en partenariat avec l'équipe du Stade Toulousain.

GERS

100 % visible dans le Gers

Un des enjeux du DGO pour la période 2023-2027 porte sur les mobilités douces. Dans le cadre de conseils et de recommandations, la Coordination de Sécurité Routière a lancé l'action « 100 % visible » sur le département. En poursuivant ses efforts de sensibilisation et de communication sur les règles de circulation ainsi que sur les équipements individuels de ce type d'usagers, le Gers s'est mobilisé sur deux volets distincts mais liés. En effet, les automobilistes et les usagers circulant en mode doux, sont les deux catégories les plus impliquées dans l'accidentalité au passage à l'heure d'hiver. La coordination est donc allée au contact des piétons, conducteurs d'EDP et d'EDPM, cyclistes, puis au contact des automobilistes.

À l'approche de l'hiver, la luminosité est globalement plus faible (phénomène parfois accentué par de mauvaises conditions météorologiques et/ou par l'heure de la journée). **Voir et Être vu** ne sont pas toujours une préoccupation des usagers de la route. Afin de permettre aux usagers en mode doux, d'**être bien vus**, le 14 décembre à 16 h 30, en centre-ville d'Auch, des accessoires retro-réfléchissants ont été proposés aux usagers considérés comme peu visibles par les automobilistes (tenue sombre, éclairage vélo insuffisant, etc.). Ces usagers sont donc devenus « 100 % visibles ». Cette action a été un complément du temps fort « Lumières et feux » mis en œuvre en octobre auprès des automobilistes qui ont été accueillis sous une halle pour quelques contrôles : feux, essuie-glaces et éclairages des plaques d'immatriculation. L'objectif était de leur signaler une défaillance liée à l'éclairage pouvant mettre en danger les autres usagers (éblouissement) ou empêcher de **bien les voir** (ampoule défectueuse), en particulier, le risque de ne pas voir ou de voir tardivement, les usagers circulant en mode doux.



Au final, deux leviers d'actions ont été activés simultanément, pour permettre à tous les usagers qui partagent l'espace routier, **de voir et d'être vu**, afin de sécuriser leurs déplacements :

- Chez les automobilistes:** vérifier les feux des voitures (état des optiques, portée, défectuosité), contrôler les essuie-glaces, tester les éclairages des plaques d'immatriculation

- Chez les usagers circulant en modes doux:** vérifier l'accessoirisation pour être visible (distribution de différents goodies réfléchissants),

→ **sensibiliser sur l'importance de se tenir dans des zones éclairées**
(ex. : traverser au passage piéton avec réverbère).



HÉRAULT

Foire Internationale 2023

Avec le soutien des IDSR du département, La sécurité routière de l'Hérault a tenu pendant onze jours de 9 h à 19 h voir 20 h le week-end, un stand permettant d'informer et de sensibiliser les visiteurs sur le risque routier. Ces visiteurs ont ainsi pu participer aux différents ateliers tels que les simulateurs automobiles ou deux roues motorisés, le casque de réalité virtuelle, le réactiomètre, ou encore le parcours alcool. Les organisateurs ravis, souhaitent pouvoir disposer à nouveau d'un stand de la sécurité routière pour l'édition 2024.



LOT

L'Unité Éducation et Sécurité Routières – Défense de la DDT du Lot a œuvré en 2023 avec en moyenne 2 animations par trimestre, en accord avec les grands thèmes nationaux.

Le début d'année était axé sur le risque routier professionnel. Les agents de la DDT ont été sensibilisés à la nécessité d'être visibles en mobilités douces, compte tenu des temps de soleil réduits en hiver. Puis, organisation des sessions de conduite « accompagnée » en véhicule

électrique automatique ZOE. Des astuces concernant l'écoconduite ainsi que des conseils ont été accueillis avec intérêt. Enfin, un rappel a été fait sur les bonnes pratiques en cas d'accident avec les véhicules de service. Le 2^e trimestre a été consacré principalement au DGO 2023-2027, mais aussi à l'opération nationale « mai à vélo ». Un partenariat existant depuis quelques années avec la communauté de Communes du Grand Cahors a permis d'avoir un impact conséquent sur les citadins grâce à une manifestation se déroulant le samedi, jour de marché, et rassemblant près d'une quinzaine de stands dédiés aux mobilités douces. L'Unité Éducation et Sécurité Routières - Défense a pu attirer les passants grâce aux messages de sécurité routière diffusés sur un grand écran, à l'animation réalisée par 2 agents présents pour rappeler la réglementation, proposer des quizz et goodies. Enfin, il a été proposé aux plus « téméraires » d'essayer les nouvelles technologies d'EDP-M électriques (trottinettes, hoverboards, gyropodes...) sur un circuit d'adresse. Lété est l'occasion, sur la seule aire d'autoroute du Lot, de sensibiliser lors des 2 chassés-croisés, les vacanciers, à la fatigue et à l'entretien de leurs véhicules pour voyager dans de bonnes conditions. La circulation à vélo et le partage de la route ont fait l'objet d'un stand spécifique, car Cahors a été ville étape du Tour de France Féminin fin juillet. La fin d'année remet à l'honneur les mobilités douces avec la baisse de visibilité et les messages de fêtes de fin d'année de sensibilisation à l'alcool. La thématique de la trajectoire de sécurité en partenariat avec la gendarmerie mobile locale a permis lors de 2 week-ends de septembre de sensibiliser les motards à cette manœuvre de sécurité pour profiter de l'environnement rural et des paysages lotois dans les meilleures conditions de sécurité possibles.

LOZÈRE

Participation des élèves de 3^e à un Escape Game Sécurité Routière - octobre 2023

Du 4 au 6 octobre 2023, 342 collégiens en classe de 3^e (5 collèges) ont pu participer à un Escape Game Sécurité routière, organisée par l'Unité de Sécurité Routière de la Préfecture de la Lozère en partenariat avec la DSSEN et animée par l'association G Addiction. Cet Escape Game, avec des jeux de rôle immersifs, pédagogiques et ludiques de mises en situation, très innovant, surfe sur une véritable mode chez les jeunes et a reçu le Prix national « innovation sécurité routière ». Les participants parcourront une scène d'accident de la route, un commissariat de Police, l'appartement de la victime et une boîte de nuit. Devenus policiers enquêteurs, ils doivent élucider une enquête de police post accident de la route et découvrent tous les risques possibles sur la route. Conçu par une centaine de policiers, pompiers, gendarmes,

moniteurs d'auto-écoles, enseignants, professionnels de santé et de la route, ce jeu pédagogique XXL rend les jeunes acteurs. Cette action financée à 60 % dans le cadre du PDASR 2023 et 30 % dans le cadre de la MILDECA a reçu un retour très positif de la part des enseignants et des élèves.

Opération de sensibilisation des élèves de terminale et post bac aux risques liés à la consommation d'alcool et de stupéfiants sur la route et à leurs conséquences.

Octobre/décembre 2023

Dans le cadre de l'opération de prévention routière « SAM SAUVE » et en partenariat avec les différents acteurs jouant un rôle clé dans la sécurité routière (police, gendarmerie, ministère de la Justice, la direction des services départementaux de l'éducation nationale, l'association addiction France), l'Unité de Sécurité routière de la Préfecture de la Lozère a proposé à 830 élèves de terminale et post bac des principaux lycées du département, une intervention d'une heure visant à les sensibiliser aux risques liés à la consommation d'alcool et de stupéfiants sur la route et à leurs conséquences. Cette opération s'est déroulée en octobre à Saint-Chély-d'Apcher et en décembre à Mende, une semaine avant les vacances scolaires. Il s'agissait de porter un message de prévention essentiel lors de cette période festive "SAM, celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas", pour que chacun prenne la responsabilité qui lui revient en tant qu'usager de la route, d'en faire un espace mieux partagé et plus sûr. Les jeunes ont pu échanger avec les intervenants sur les idées reçues en matière de consommation d'alcool et de stupéfiants, leurs conséquences, les effets de la pression sociale et la nécessité d'anticiper les retours de soirées. Monsieur Philippe Castanet, préfet de la Lozère, a ainsi assisté à une séance au lycée Peytavin, le jeudi 14 décembre 2023.



Cette action s'est clôturée par l'organisation par l'Unité de Sécurité Routière de deux soirées Sam dans les discothèques de ces villes, la veille des vacances scolaires.



HAUTES-PYRÉNÉES

Déplacement de Madame la déléguée interministérielle à la sécurité routière dans les Hautes-Pyrénées :

La visite dans les Hautes-Pyrénées de Mme Florence Guillaume, déléguée interministérielle à la sécurité routière, s'est déroulée le jeudi 9 février 2023. Elle a pu assister à différentes séquences durant lesquelles elle a découvert une partie des activités des acteurs de la sécurité routière dans le département. Le matin, elle s'est déplacée sur une action vélo à destination des élèves d'une école primaire de l'agglomération Tarbaise, encadrée par l'association Prévention MAIF et la police municipale de Tarbes. Puis elle s'est rendue à la préfecture pour la signature du document général d'orientation (DGO) 2023-2027 par M. Jean Salomon, préfet des Hautes-Pyrénées, Mme Béangère Prud'Homme, procureure de la République, Mme Anne Miquel-Val, inspectrice d'académie des Hautes-Pyrénées, M. Michel Pélieu, président du conseil départemental, Mme Viviane Artigas, présidente de l'association des maires du département, M. Gérard Clavé, président de l'association des maires ruraux du département et en présence des Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDS). L'après-midi,



elle a pu échanger avec les entreprises et collectivités membres du club risque routier professionnel lors d'une réunion de préparation d'un forum. Enfin, elle a clôturé la journée de prévention organisée auprès des jeunes engagés du 35^e RAP de Tarbes sensibilisés aux risques liés à la vitesse, à l'alcool, au port de la ceinture de sécurité et aux équipements de sécurité pour des déplacements en moto.



Opération changement d'heure

Le passage à l'heure d'hiver se traduit par une soudaine baisse de la luminosité au moment de la rentrée et de la sortie des écoles et des lieux de travail. Les usagers de la route dits « vulnérables » sont alors moins visibles, notamment les cyclistes, les utilisateurs de trottinettes et les piétons, les exposant davantage au risque d'accident.

Dans ce contexte, une action de sécurité routière conjointe Préfecture des Hautes-Pyrénées et Police Nationale s'est déroulée le mardi 7 novembre 2023 au carrefour du boulevard de Lattre de Tassigny et de l'avenue d'Azereix en présence de Monsieur le préfet, de Monsieur le directeur départemental des services de police ainsi que de Madame la directrice des services du cabinet. Les cyclistes et les utilisateurs de trottinettes en défaut d'éclairage ont d'abord été arrêtés par les policiers nationaux pour un rappel des sanctions. Ils étaient ensuite orientés vers les agents du bureau de la sécurité routière accompagnés d'IDSR (Intervenants Départementaux de Sécurité Routière) afin d'être sensibilisés sur les conséquences d'un mauvais éclairage. Une cinquantaine d'utilisateurs a pu repartir avec des conseils, des kits d'éclairage et des bracelets rétro-réfléchissants.

La même opération a été renouvelée une dizaine de fois devant plusieurs établissements et sur des axes fréquentés par les usagers vulnérables tout au long des mois de novembre et décembre. Elle a permis de sensibiliser plus de 120 personnes sur les communes de Tarbes, Aureilhan, Séméac et Vic-en-Bigorre.



PYRÉNÉES-ORIENTALES

L'Office 66, premier bailleur social du département, a organisé le 18 avril 2023 une journée d'actions de sensibilisation « Village de la prévention - Sécurité Routière » pour ses 230 employés.

De nombreux ateliers ont été proposés, animés par les Intervenants Départementaux de Sécurité Routière et les associations locales de prévention. L'atelier bar et les lunettes de perturbation ont démontré une fois de plus l'utilité de ces modules de prévention. L'acquisition de lunettes à réalité virtuelle par la coordination Sécurité Routière 66 a obtenu un réel succès notamment avec le module de sensibilisation à l'utilisation de la trottinette électrique. Pour cette journée, riche en ateliers, les agents de l'unité Sécurité Routière ont été mobilisés pour soutenir cette action.

Par ailleurs, l'office 66 a souhaité s'inscrire dans la démarche des employeurs engagés. À cet égard, la présidente de l'Office 66 et la directrice de cabinet du préfet ont signé la charte des 7 engagements pour réaffirmer la lutte contre l'insécurité routière dans le cadre professionnel. Tous les participants, salariés, équipe de direction et animateurs de la journée ont salué la réussite de cet événement.

TARN

Mobilisation de la coordination du Tarn lors des 24 heures vélo sur le circuit d'Albi

À l'occasion des « 24 heures vélo » organisées par Albi Vélo Sport sur le circuit d'Albi, la coordination Tarnaise, accompagnée par les intervenants départementaux de sécurité routière a animé un village sécurité routière pour les équipes engagées ainsi que pour le public venu en nombre. Les ateliers mis en place ont permis de toucher toutes les tranches d'âges et les principales thématiques de sécurité routière. La coordination a donc proposé des animations avec le simulateur voiture, les dangers des produits psychoactifs au volant, le simulateur scooter ainsi qu'une sensibilisation sur les mobilités douces. L'équipe des bénévoles et la coordination étaient présentes sur les

deux jours de compétition qui se sont déroulés les 16 et 17 septembre 2023. La coordination, partenaire de cette opération, a également doté une équipe engagée lors de ces 24 heures vélo, de matériels rétroréfléchissants afin de les sécuriser lors de l'épreuve nocturne.



Première édition de « Cap'Mobylette »

L'association « t'inquiète Mobylette » s'est installée à CAP Découverte, sur la commune du Garric dans le Tarn les 9, 10 et 11 juin 2023 pour une fête Mobeuse, « Cap'Mobylette ». Une bourse aux pièces pour les amateurs et les curieux à la recherche de pièces pour leurs bécane. Des balades pour découvrir le coin étaient également organisées. À cette occasion la coordination était présente pour sensibiliser le public aux risques liés à la conduite d'un deux-roues motorisés et à l'importance d'un équipement adapté. Le simulateur scooter, ainsi que les conseils avisés du coordinateur et d'un intervenant départemental de sécurité routière ont permis de sensibiliser le public venu nombreux, 400 participants s'étant déplacés sur cette manifestation.

Journée sécurité routière à destination des collégiens et lycéens de l'établissement Jeanne D'Arc à Mazamet

À l'initiative du chef d'établissement et de l'infirmière de prévention, la coordination du Tarn accompagnée par les intervenants départementaux de sécurité routière ont proposé aux classes de 5^e, 3^e et seconde une journée sécurité routière au collège et lycée Jeanne d'Arc sur la commune de Mazamet. Afin de susciter l'intérêt et la curiosité des élèves, 10 intervenants se sont relayés sur les ateliers suivants :

- Les simulateurs voiture et scooter ont permis d'expliquer l'importance des distances de sécurité et la prise de conscience des distances de freinage nécessaires pour s'arrêter.



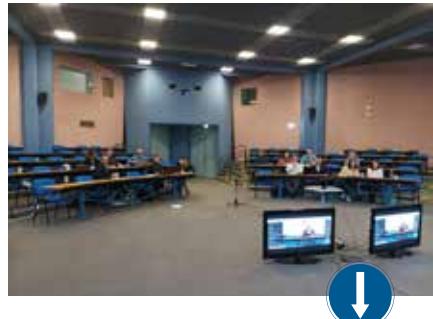
- L'atelier pédagogique « doses bar » et lunette de simulation démontrait les temps d'élimination de l'alcool.
- Le quiz « je connais les règles essentielles du code de la route » était un rappel nécessaire pour le bien vivre ensemble sur la route.
- Le témoignage d'un accidenté de la route a été un moment fort en émotion pour bon nombre d'élèves et de professeurs.
- La coordination a également proposé un atelier sur les conséquences de l'accident grâce à Groupama qui nous accompagne régulièrement sur nos actions de sensibilisation.

Cette journée a réuni 320 collégiens et lycéens curieux et intéressés. Les échanges nombreux entre les intervenants et les élèves ont permis de développer une autre vision de la sécurité routière.

TARN-&GARONNE

Deuxième session du « PERMIS POUR TOUS »

À l'instar de la première session du 1^{er} juillet 2023, la matinée du 18 novembre 2023 est réservée aux interventions en amphithéâtre, et l'après-midi aux divers ateliers pratiques animés par les Intervenants Départementaux de Sécurité Routière de la préfecture du Tarn-et-Garonne et plusieurs partenaires de la sécurité routière. Un quizz a permis de départager 3 jeunes, et ainsi permettre la remise des permis gagnés en fin de journée. Cette opération vise à proposer une journée de formation et de sensibilisation aux jeunes tarn-et-garonnais et à offrir, à l'issue, trois permis de conduire aux lauréats. Monsieur le Préfet, Vincent Roberti et Monsieur le Procureur de la République, Bruno Sauvage, étaient présents à l'occasion du lancement de la deuxième opération « Permis pour tous » prévue le 18 novembre au Lycée Capou de Montauban.



DREAL

Journée des services déconcentrés en charge de la sécurité routière

Le département mobilités sécurité routière a organisé, le 4 avril à la chambre de commerce et d'industrie de l'Aude, une journée réunissant les services en charges de l'animation des politiques de sécurité routière en Occitanie.

Il s'agissait de la 1^{re} journée sous ce format depuis 2019, et c'était l'occasion de renouer contact pour cette communauté de travail, depuis la crise COVID-19. Cette journée a permis de faire le point sur l'emploi des crédits du BOP 207 pour conduire les actions d'éducation à la sécurité routière, définir les règles d'emploi de l'enveloppe « aménagements de sécurité aux passages à niveaux », et partager des expériences de terrain.

Douze DDTMs et préfectures étaient représentées, pour une journée riche en échange, et dont le point d'orgue était une séance de sensibilisation aux enjeux de la sécurité aux passages à niveau doublée d'une formation « diagnostics passage à niveau » dispensée par le Cerema et SNCF Réseau. Les nombreux échanges ont permis d'alimenter l'instance des passages à niveaux.



LEXIQUE

ACCIDENT CORPOREL DE LA CIRCULATION

Il provoque au moins une victime, survient sur une voie ouverte à la circulation publique, implique au moins un véhicule motorisé ou non.

Sont donc exclus tous les accidents matériels ainsi que les accidents corporels qui se produisent sur une voie privée ou n'impliquent pas de véhicules.

ACCIDENT GRAVE

Un accident grave comporte au moins un tué ou un blessé hospitalisé.

ACCIDENT MORTEL

Un accident mortel comporte au moins un tué.

BLESSÉS

Parmi les blessés on distingue:

- Les blessés hospitalisés: blessés dont l'état nécessite plus de vingt-quatre heures d'hospitalisation.
- Les blessés légers: victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admises comme patients à l'hôpital plus de vingt-quatre heures.

NB: dans ce rapport, le terme « blessés » regroupe les blessés hospitalisés et les blessés légers.

TUÉS

Victimes décédées sur le coup ou dans les trente jours qui suivent l'accident.

USAGERS VULNÉRABLES

Usagers n'ayant pas de protections suffisantes en cas de choc avec un véhicule, comme: un motard, un cycliste, un piéton, etc. Plus la vitesse est importante au moment d'un choc et plus leurs chances de survie sont faibles.

MILIEU URBAIN

C'est l'ensemble des réseaux de voiries situés à l'intérieur d'une agglomération définie au sens du code de la route (partie de routes situées entre les panneaux de début et de fin d'agglomération), quelle qu'en soit la taille. Le reste du réseau, situé hors agglomération, constitue la rase campagne.

MOBILITÉS DOUCES

Les mobilités douces sont composées par les piétons (y compris les Engins de déplacement personnels - EDP-sm), les Vélos (y compris les vélos à assistance électrique – VAE) et les Engins de déplacement à Moteur (EDP m)

PIÉTON

Dans la catégorie des piétons sont également comptabilisés tous les engins de déplacements personnels non motorisés (skate-board, trottinette, rollers...)

VÉLO

Dans la catégorie des vélos sont également comptabilisés tous les engins de déplacements personnels motorisés (skate-board et trottinette électriques, vélo à assistance électrique...)

CYCLOMOTEUR

Deux-roues motorisés dont la cylindrée est inférieure à 50 cc et dont la vitesse est limitée à 45 km/h.

MOTOCYCLETTE LÉGÈRE

Deux ou trois-roues motorisés dont la cylindrée est supérieure à 50 cc et inférieure à 125 cc.

MOTOCYCLETTE LOURDE

Deux ou trois-roues motorisés dont la cylindrée est supérieure à 125 cc.

VOITURE

Dans le document, on trouvera les termes de véhicules légers (VL) ou véhicules de tourisme. Il s'agit de véhicules dont le poids total en charge n'excède pas 3,5 T et peuvent être conduits avec un permis B, ils sont regroupés avec les véhicules utilitaires légers (VU).

RÉSULTATS PAR DÉPARTEMENT POUR L'ANNÉE 2023

	Accidents corporels	Tués à 30 jours	Blessés	Blessés hospitalisés	Pop. total en milliers d'habitants (*)	Accidents Corporels par million d'habitants	Tués par million d'habitants
09 - Ariège	127	8	164	58	153	830	52
11 - Aude	361	30	483	201	374	965	80
12 - Aveyron	191	18	269	132	280	682	64
30 - Gard	429	56	554	282	748	574	75
31 - Haute-Garonne	535	50	654	290	1400	382	36
32 - Gers	126	13	155	90	191	660	68
34 - Hérault	659	71	832	382	1176	560	60
46 - Lot	125	13	151	85	174	718	75
48 - Lozère	70	11	73	48	77	909	143
65 - Hautes-Pyrénées	218	12	251	106	230	948	52
66 - Pyrénées-Orientales	378	34	492	165	480	788	71
81 - Tarn	206	24	267	112	390	528	62
82 - Tarn-et-Garonne	147	24	188	100	261	563	92
Occitanie (***)	3572	364	4533	2051	5 934	602	61
France métropolitaine	51641	3 167	64 674	(**)	65 097	790	49

(*) Référence population estimée INSEE 2019.

(**) En raison d'une incertitude sur les chiffres des blessés hospitalisés à l'échelon national, l'ONISR ne communique pas sur cette thématique.

(***) Les chiffres mentionnés en Occitanie pour: la population en milliers d'habitants, le nombre d'accidents corporels ou le nombre de tués par million d'habitants, peuvent différer de la somme ou de la moyenne des départements qui composent la région. Cela est dû aux arrondis.

Directeur de publication: Patrick BERG / Rédaction et réalisation: Alain BENAYS, Sélim ABDI, Philippe LEGRAS
Mise en page: Ogham / Édition août 2024 / ISSN 2607-0766

La DREAL Occitanie est un service régional déconcentré du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires, Ministère de la Transition Énergétique et Secrétariat d'État chargé de la Mer.